



DEMANDE DE CONTRÔLE D'ASSAINISSEMENT

Notice explicative de la Fiche Déclarative Pré-contrôle

Vous avez fait une demande de contrôle d'assainissement auprès du SMEACC.

Pour valider la complétude du dossier, merci de bien vouloir :

- lire les informations ci-dessous

- remplir la fiche déclarative de pré-contrôle :

- Volets 1, et 2a en cas d'**Assainissement Collectif** (tout à l'égout ou eaux usées à la route)
- Volets 1, et 2b en cas d'**Assainissement Non Collectif** (assainissement autonome ou à la parcelle (fosse, microstation...))

CONDITIONS /ENGAGEMENT :

Je m'engage à :

- Prévoir lors du contrôle les documents dont je dispose sur le dispositif (facture des travaux et/ ou de matériaux, bons de vidange, plan de récolement, photos...).
- Rendre accessible tous les ouvrages du dispositif d'assainissement (les trappes d'accès au regard devront être dégagées, accessibles, facilement ouvrables, non enterrées, non scellées et en bon état) en prévision de la visite de contrôle de l'installation.
- Maintenir l'alimentation d'eau en service.
- Être présent, ou avoir un représentant, lors de la visite.
- Vérifier les servitudes de passage de canalisation sur l'acte notarié

FACTURATION :

À régler la somme de 180 € TTC pour un contrôle d'assainissement non collectif (ANC) ou 160 € TTC pour un contrôle de branchement collectif (AC) correspondant au coût du contrôle. Envoi du rapport du contrôle émis par le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central à réception du règlement.

***Soit par chèque à l'ordre du SMEACC à envoyer au syndicat**

***Soit par carte bancaire (paiement au syndicat)**

A défaut le propriétaire sera considéré comme n'ayant pas satisfait à ses obligations et à ce titre subira les pénalités financières prévues par l'article L 1331-8 du Code de la Santé Publique. Le SMEACC recueille vos données à caractère personnel dans le cadre de ses missions d'intérêt public de gestion du service assainissement. Les informations sont exclusivement destinées aux personnels de le SMEACC pour l'organisation générale du service.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Caux Central. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifié le 20 juin 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier au SMEACC.